Conditions générales de vente

Nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-après. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à ces conditions.

Conditions de réservation

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers. La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte, ou après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Le camping Le Verseau propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping Le Verseau se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Emplacement de camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour une tente, une caravane ou un camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.

Location

Les hébergements locatifs sont entièrement équipés : mobilier, vaisselle, oreillers et couette ou couverture. **Le forfait de base est pour 2 personnes 1 véhicule, eau, électricité. Toutes personnes supplémentaires, animaux … seront à ajouter aux tarifs de base**. Comme le précisent notre brochure et le site internet, chaque hébergement ou emplacement de camping est prévu pour un nombre déterminé de personnes. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants maximum ne peut être dépassé. Par ailleurs un bébé est considéré comme une personne à part entière. Le Camping Le Verseau se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Pensez à apporter vos draps, draps housses et taies d'oreillers.

Réservation de Groupes

Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. Nos hébergements s'adressent exclusivement à la clientèle individuelle. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement nous contacter par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique Nous Contacter. Nous nous réservons le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Tarifs et taxe de séjours

• Les prix indiqués sont valables pour la saison 2024. Ils s'entendent en euros, TVA de 10% incluse. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.
• Le montant de la taxe de séjour est de 0,61€/jour/personne de + de 18 ans.

Eco participation

Notre exploitation est soumise à des taxes de prélèvement des ressources naturelles (eaux propres) et de retraitement des déchets (eaux usées, ordures ménagères).
Il s'agit d'une répercussion budgétaire à valeur de compensation et de sensibilisation 0,39€/jour/personne.

Conditions de paiement

Pour les réservations un acompte de 25% du prix du montant des prestations réservées, plus 12€ de frais de dossier, et éventuellement du montant de l'assurance annulation doit être réglé dès la réservation. **Le solde est à régler à votre arrivée au camping**.
Modes de paiement : CB, Visa, Eurocard, Mastercard, chèques bancaires en euros compensables en France, chèques vacances, virements bancaires. À défaut de paiement de l'acompte 30 jours avant votre arrivée, Le Camping Le Verseau se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

Séjour

Arrivée et départ le jour de votre choix. Durée minimum obligatoire du séjour variable selon la période et le type d'hébergement, détails sur notre site internet.

1. Arrivée
Emplacement camping : arrivée de 14h00 à 18h00. Le raccordement aux bornes électriques doit être fait à l'aide de câbles et prises conformes à la législation en vigueur. Prévoir une longueur de câble de 50 mètres. Le camping n'est pas en mesure de vous fournir le matériel cité ci-dessus. Départ au plus tard à 12h00. Toute parcelle non libérée à 12h00 entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire.
Pour tous les locatifs : arrivée de 15h00 à 18h00. Départ avant 10h00. A la remise des clés, des cautions vous seront demandées.
L'emplacement "PARKING" de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner en dehors du camping.
Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18h00 afin que le camping puisse prendre ses dispositions.
Si vous souhaitez arriver le matin, il faudra réserver la nuit précédente. Tout retard sur l'horaire d'arrivée doit être signalé afin de permettre la conservation de la location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles dans les 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.
Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire …). En cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur au forfait proposé, à la capacité de l'hébergement loué et si les noms ne correspondent pas à l'arrivée.

2. Pendant votre séjour
Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc…). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.
Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Les visiteurs
Pour des raisons de sécurité, les visiteurs devront impérativement s'inscrire dès leur arrivée à la réception avant de rendre visite à un résident. L'accès à l'espace aquatique est formellement interdit à tous les visiteurs.
La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.
Les suppléments : tout supplément non déclaré (personne supplémentaire, animaux…) et découvert lors d'un

contrôle en cours de séjour sera facturé au client depuis la date de son arrivée.

4. Départ
Hébergements locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.
La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 70€ vous sera demandé.
Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Caution

Pour les locations, une caution de 150€ est demandée à l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts du locatif, elle est restituée le jour du départ après l'état des lieux. En aucun cas la clé du mobil- home ne pourra être délivrée sans la remise de la caution. Pour les emplacements camping, une caution sera demandée dans le cas de la location d'un équipement.

Animaux

Les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène. Ils sont interdits aux abords des piscines, dans les commerces alimentaires et dans les bâtiments. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour. Seulement 2 animaux sont autorisés en locatif.

Annulations et modifications

1. **Modification de votre réservation**
   Le client peut demander la modification de son séjour (camping, date et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. L'attention du client est portée sur le fait qu'en cas de modification du séjour, il ne lui sera pas possible de bénéficier des promotions ultérieures à sa réservation initiale, la date de la première réservation faisant foi. A défaut de modification le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de la garantie annulation.
   • Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
   • Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.
   2. Prestations non utilisées
   Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement quelle que soit la raison invoquée.
   3. Annulation du fait du Camping Le Verseau
   En cas d'annulation du fait du Camping Le Verseau, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de

dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

Une Garantie Annulation et d'interruption de séjour vous est proposée, elle est facultative et payable en supplément de la location en même temps que l'acompte. Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription de l'assurance annulation. Dans tous les cas d'annulation, les frais de dossier et le montant de l'assurance resterons acquis au camping

Garantie annulation

La garantie annulation ne peut être souscrite que lors de la demande initiale de réservation. Le client s'engage à prendre connaissance des conditions générales de garantie proposées lors de sa réservation initiale. Les conditions générales de garantie annulation sont consultables à tout moment sur notre site internet.

Règlement intérieur (extrait)

Le campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui de la piscine.
L'emplacement « parking » de la location ou l'emplacement camping est conçu pour un seul véhicule. Toute autre voiture devra stationner en dehors du camping.
L'accès à l'espace aquatique est réservé uniquement à la clientèle du camping **(SLIP DE BAIN OU BOXER OBLIGATOIRE)**. Interdiction de boire, manger et fumer sur les plages. Bouées ou animaux gonflables de grandes tailles interdits.
Les barbecues à bois sont interdits dans le camping. Sont tolérés les barbecues à gaz ou électriques.

VISITEURS : les visiteurs sont tenus de se déclarer à leur arrivée. Ils sont admis entre 11h et 22h30. Ils doivent stationner leur voiture à l'extérieur du camping et se présenter à la réception (ou au bar si celle-ci est fermée) dès leur arrivée. Chiens et accès à la piscine interdits pour des questions de sécurité et d'assurances. Tout abus venant des visiteurs ou des locataires ayant des visiteurs pourra entraîner leur expulsion.

CIRCULATION : la vitesse est limitée à 10 km/h. Les barrières sont fermées entre 22h45 et 5h45 du matin, toute circulation est interdite durant cette période.

BRUIT : le calme nocturne doit être respecté par tous les campeurs entre 23h et 7h.
Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers, ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur ou auraient donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Responsabilité du client contractuel

Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement (nom indiqué sur le formulaire de réservation) s'engage à utiliser et faire utiliser par les personnes qui l'accompagnent, les équipements et installations des parcs conformément à leurs destinations et usages normaux. Il s'engage notamment à laisser son hébergement ou son emplacement dans un bon état lorsqu'il le quitte à la fin du séjour. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les mobil-homes ou les bâtiments publics du parc engage de plein droit la responsabilité de leur auteur. Le client contractuel d'un hébergement ou d'un emplacement est considéré comme personnellement responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping, et il s'engage à le respecter et le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent ou lui rendent visite.
Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres clients ou atteint à l'intégrité des installations communes, le camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour sans versement d'aucune

indemnité et sans préjudice des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.
Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive des hébergements (nombre d'occupants supérieur à la capacité autorisée du locatif). Le client atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (fournir l'attestation).

Responsabilité du camping

En aucun cas le camping n'assume l'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du parc.
La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de :
• vol, perte, dommage ou dégradation d'effets personnels de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
• panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure.
• mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris vestiaires et piscine, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodique.
• dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l'enceinte du camping, même dans l'hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer.
• modification du programme d'animation ou des activités proposées.
En basse saison, et pour des raisons liées à la fréquentation, le camping se réserve le droit de modifier ou supprimer certaines installations, aménagements, prestations ou animations prévus. Pour toute réservation en basse saison, nous vous conseillons de prendre contact avec le camping pour valider ces points.

Droit à l'image

Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés et paraître dans toutes nos publications et tout type de support sans limitation de temps. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.

Données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client est informé que les données nominatives ou à caractère personnel signalées comme étant obligatoires recueillies dans le cadre de la réservation sont nécessaires à l'exécution de cette dernière. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données.

Réclamation

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation CM2C en déposant un dossier en ligne sur le site internet suivant www.CM2C.net ou par courrier : CM2C -49 rue du Ponthier-75008 PARIS

Chers clients, ces éléments étant nécessaires pour éviter tout malentendu, nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour.